Variante

QUOI ?

Une **variante** est une **solution alternative** à l'offre de base, proposée par un candidat **dans le cadre défini par l'acheteur**.

Ex : marché de réfection d'une route avec un enrobé classique / un candidat peut proposer un enrobé végétal.

La variante consiste à répondre au **même besoin**, mais avec une solution **différente sur le plan technique et/ou financier.**

POURQUOI ?

Elle permet à l'acheteur **de comparer plusieurs façons de satisfaire son besoin et d'ouvrir la porte à l'innovation.**
Mais, il ne sera pas libre de choisir ou non la variante ; tout va dépendre du classement.

QUAND ?

L'acheteur peut l'imposer (variante exigée).
L'acheteur peut l'autoriser (variante libre ou facultative).
L'acheteur peut l'interdire.

COMMENT est-elle retenue ?

Elle est notée comme une offre de base ; sur la base des mêmes critères.

Si un candidat présente une offre de base et une variante, les 2 seront donc en concurrence.

C'est l'offre arrivée en 1ère position qui l'emporte, qu'elle soit de base ou variante.

Code de la commande publique
R.2151-8 et suivants
R.2351-8 et suivants

PSE

(Prestation Supplémentaire Éventuelle)

QUOI ?

Une **PSE** est une prestation **complémentaire** à l'offre de base, **définie par l'acheteur** dans les documents de la consultation.

Ex : Marché de rénovation d'une école / PSE : ajout d'un revêtement acoustique dans les salles de classe

POURQUOI ?

Elle permet à l'acheteur d'explorer une **option supplémentaire** qui pourrait enrichir ou compléter la prestation de base. L'acheteur est libre de commander ou non cette PSE en fonction de ses besoins réels ou de son budget.

QUAND ?

L'acheteur doit le prévoir et indiquer si le candidat est ou non obligé de présenter une (ou plusieurs) PSE.

COMMENT est-elle retenue ?

Si la PSE est obligatoire : elle est prise en compte dans la notation des offres. Ensuite, l'acheteur décidera de retenir ou non la PSE et choisira le candidat qui arrive en 1ère position avec cette PSE.

Si la PSE est facultative : elle n'est pas prise en compte lors de la notation. Si l'offre arrivée en 1ere position comporte une PSE, l'acheteur pourra décider de retenir ou non cette PSE.

09.2025

CC BY NC ND